



PRÉFET DE LA GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Basse-Terre, le 16 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus: Restrictions dans les transports aériens

Les préfets de Guadeloupe et de Martinique communiquent sur l'application des mesures gouvernementales aux restrictions du transport aérien :

> Les vols d'agrément (tourisme, visites amicales, participation à une cérémonie familiale...) à destination de la Guadeloupe et de la Martinique seront interdits d'ici 48h.

A compter de cette date ne seront plus autorisés que les transports pour :

- 1/ le regroupement des familles avec enfants ou personnes à charge (étudiants, personnes dépendantes...),
- 2/ les obligations professionnelles strictement nécessaires pour la continuité des services essentiels ;
- 3/ les impératifs sanitaires.

Les compagnies aériennes s'assureront du respect de ces conditions.

Les personnes arrivant en Guadeloupe et en Martinique seront soumises aux restrictions de circulation imposées à toute la population.

> Au départ de la Guadeloupe et de la Martinique, les vols vers l'Hexagone seront maintenus jusqu'à dimanche minuit. Les capacités de transport seront ensuite réduites aux mêmes trois critères que pour les vols vers ces territoires.

> La continuité aérienne entre les 5 territoires français (Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Guadeloupe, Martinique, Guyane) sera réduite aux mêmes trois critères.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade